

LE BRUIT en *milieu* de *travail* et ses conséquences sur la santé : la situation en *Abitibi-Témiscamingue*, 2014-2015

Image : www.editions-tissot.fr



Centre intégré de
santé et de services sociaux
de l'Abitibi-Témiscamingue

DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE

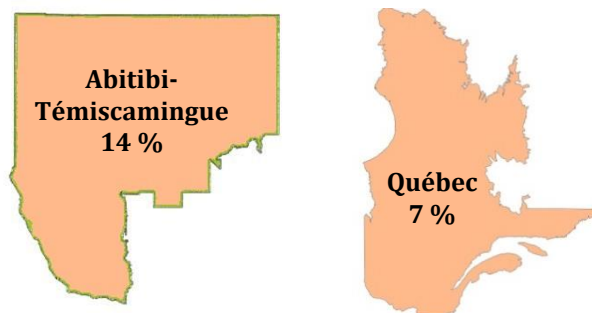
Mai
2017

La Direction de santé publique présente quelques statistiques sur le bruit en milieu de travail, à partir des résultats de l'Enquête québécoise sur la santé de la population (EQSP), menée en 2014-2015 par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Travailleurs de 15 ans et plus exposés à du bruit intense en milieu de travail

De quoi parle-t-on?

Le bruit est qualifié d'intense s'il est difficile de tenir une conversation à quelques pieds de distance, même en criant, soit l'équivalent de niveaux sonores d'au moins 85 dBA à un mètre. Les travailleurs y sont considérés exposés s'ils travaillent « souvent » ou « tout le temps » dans de telles conditions. Le bruit intense a des effets néfastes sur la santé, notamment sur l'audition.



21 %



4 %*

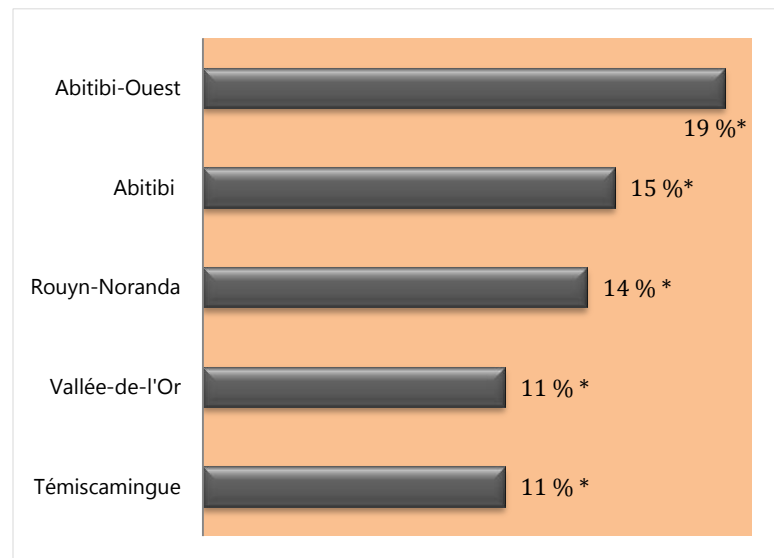


* Attention, estimation de qualité moyenne, à interpréter avec prudence.

Dans la région, 1 travailleur sur 7 est exposé à du bruit intense au travail. Il s'agit d'une proportion plus élevée que dans le reste du Québec. Cela représente environ 10 000 travailleurs en Abitibi-Témiscamingue.

Les hommes sont davantage exposés à du bruit intense au travail que les femmes en Abitibi-Témiscamingue, soit près de 9 000 hommes contre 1 500 femmes.

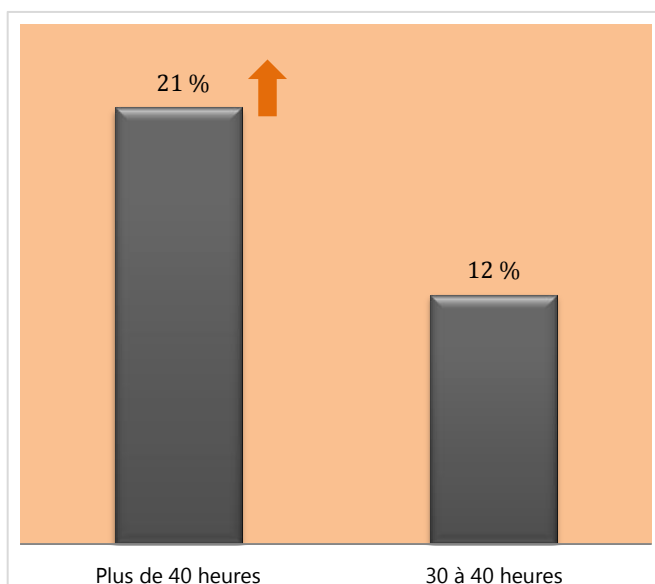
Selon la MRC de résidence



D'une MRC à l'autre, la proportion de travailleurs exposés à du bruit intense au travail est sensiblement la même, malgré les écarts de pourcentage observés. En effet, ces écarts ne sont pas statistiquement significatifs.

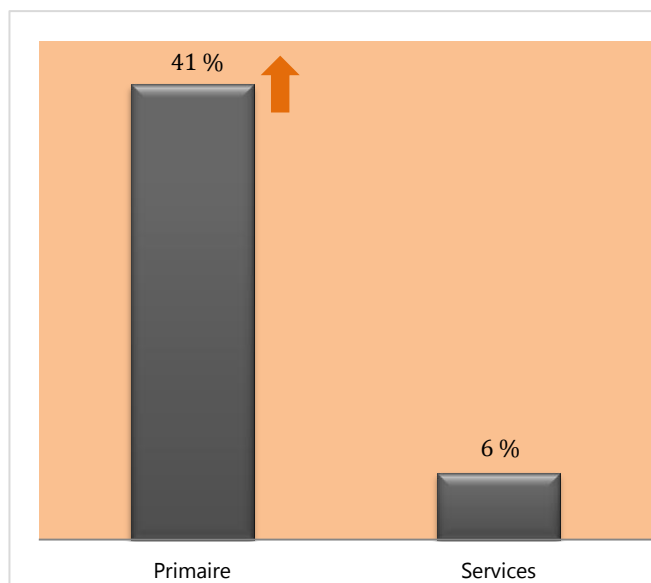
* Attention, estimation de qualité moyenne, à interpréter avec prudence.

Selon le nombre d'heures travaillées par semaine



Les personnes travaillant plus de 40 heures par semaine sont proportionnellement plus nombreuses à être exposées à du bruit intense, en comparaison à celles travaillant de 30 à 40 heures.

Selon le secteur d'activité économique



La proportion de travailleurs exposés à du bruit intense est significativement plus élevée dans le secteur primaire (agriculture, foresterie, mines) que dans celui des services.

Plusieurs estimations dans la région ne sont pas suffisamment fiables pour permettre une analyse selon la scolarité, le revenu ou l'âge par exemple. Cependant, l'observation des données pour l'ensemble du Québec met en lumière quelques tendances intéressantes qu'il peut être utile de connaître.

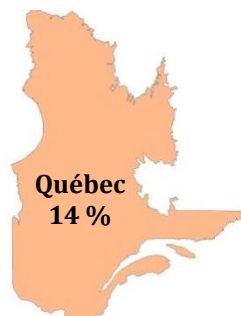
Ainsi, certains travailleurs sont plus susceptibles d'être exposés à du bruit intense au travail. On parle ici :

- des travailleurs **sans diplôme d'études secondaires**;
- des travailleurs **syndiqués**;
- des travailleurs ayant eu des **idées suicidaires** sérieuses dans les 12 mois précédents;
- des travailleurs ayant un **niveau élevé à l'échelle de détresse psychologique**.

À l'échelle du Québec, les proportions de travailleurs exposés à du bruit intense étaient donc significativement plus élevées dans ces catégories que dans d'autres. Cependant, comme il s'agit d'une enquête descriptive, il n'y a pas lieu ici d'aborder les hypothèses pouvant expliquer ces différences statistiques.

Population de 15 ans et plus souffrant de surdité en général

Avant de présenter les données sur la surdité attribuable au travail, il est intéressant d'aborder la surdité en général, peu importe la cause, au sein de la population en 2014-2015. L'incapacité peut affecter une seule oreille, ou les deux, et nécessite le port d'appareils auditifs.



23 %



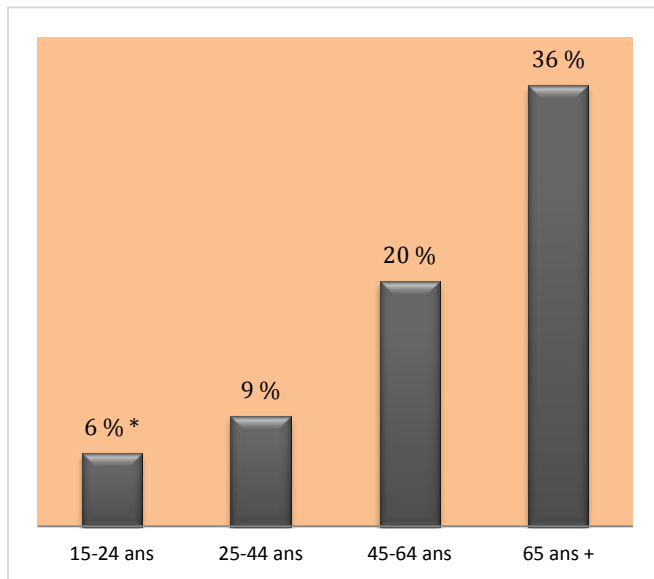
13 %



Dans la région, près d'une personne sur 5 souffre de surdité, une proportion plus élevée que dans le reste du Québec. Cela représente environ 21 000 personnes en Abitibi-Témiscamingue.

Les hommes de l'Abitibi-Témiscamingue sont plus nombreux que les femmes à souffrir de surdité en général, soit près de 14 000 hommes contre 8 000 femmes.

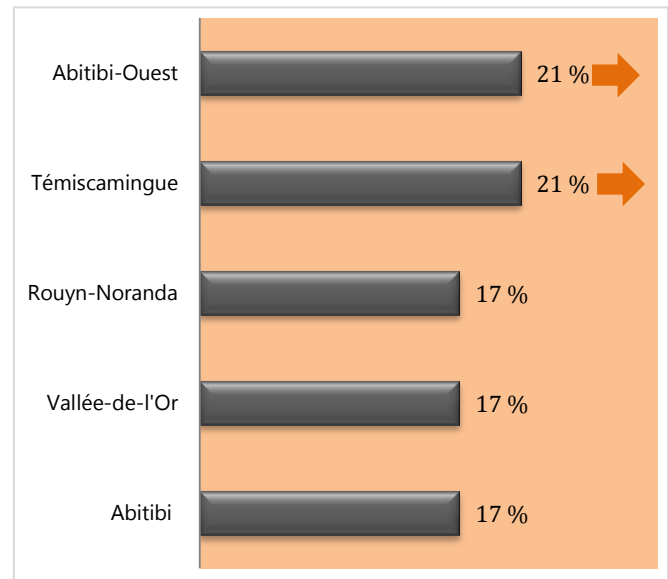
Selon l'âge



* Attention, estimation de qualité moyenne, à interpréter avec prudence.

Le pourcentage de personnes ayant une surdité augmente avec l'âge dans la région.

Selon la MRC de résidence



Le pourcentage de personnes ayant une surdité est plus élevé dans les MRC d'Abitibi-Ouest et du Témiscamingue que dans le reste du Québec.

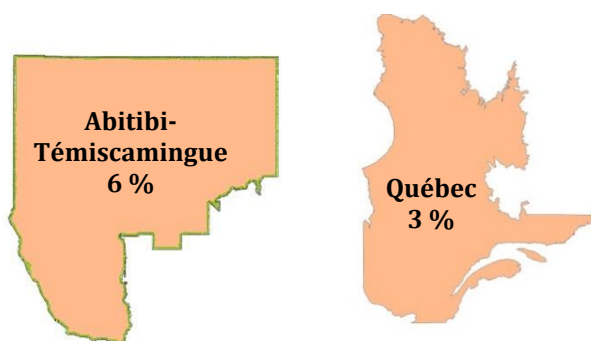


Image : www.e-sante.fr/audition-beaucoup-bruit-dans-oreilles-ados/video/

Population de 15 ans et plus souffrant de surdité attribuable au travail

De quoi parle-t-on?

La surdité professionnelle représente une atteinte auditive permanente, principalement causée par une exposition au bruit en milieu de travail. Elle s'installe progressivement en raison d'une exposition régulière au bruit. En général, une perte d'audition est catégorisée d'incapacitante lorsque la personne éprouve des difficultés à comprendre une conversation dans des circonstances normales, en présence de bruit ambiant. L'indicateur se réfère à l'ensemble de la population, et non seulement aux travailleurs. En effet, d'anciens travailleurs peuvent être atteints d'une surdité développée dans le cadre d'un travail passé.



10 %



1 %**

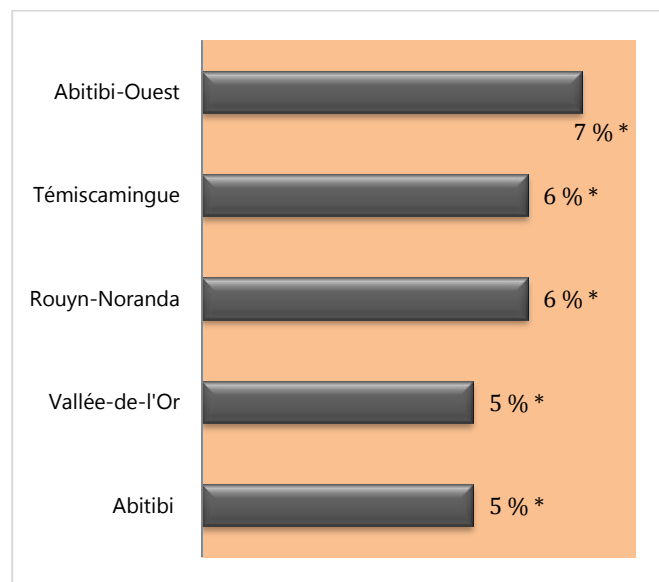


** Estimation de faible qualité, présentée à titre indicatif seulement.

Dans la région, 6 % de la population souffre de surdité attribuable au travail, une proportion plus élevée que dans le reste du Québec. Cela représente près de 7 000 personnes en Abitibi-Témiscamingue.

Les hommes de l'Abitibi-Témiscamingue sont beaucoup plus nombreux que les femmes à souffrir de surdité professionnelle, soit environ 6 000 hommes contre 500 femmes.

Selon la MRC de résidence



La situation est comparable d'une MRC à l'autre dans la région.

* Attention, estimation de qualité moyenne, à interpréter avec prudence.

L'EQSP 2014-2015 porte sur la population de 15 ans et plus, vivant dans un logement privé ou dans un logement collectif non-institutionnel (une résidence privée pour aînés par exemple). En Abitibi-Témiscamingue, un peu plus de 2 000 personnes y ont participé. Lorsque les données ne sont pas présentées selon certaines variables de croisement, comme le sexe, l'âge ou le revenu, cela signifie alors que les résultats sont comparables. Donc, aucune catégorie ne se démarque des autres. Ou encore, les tests statistiques n'ont pu être effectués en raison de la faible qualité de l'estimation. Le traitement des données a été effectué par l'Infocentre de santé publique du Québec. Pour plus d'informations techniques sur cette enquête, le lecteur peut consulter le rapport provincial à partir du lien suivant :

<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/etat-sante/sante-globale/sante-quebecois-2014-2015.pdf>

Pour des données supplémentaires ou des précisions concernant les informations présentées dans ce document :
guillaume_beaule@ssss.gouv.qc.ca

Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue
DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE

1, 9^e Rue
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2A9
Téléphone : 819 764-3264
Télécopieur : 819 797-1947
www.sante-abitibi-temiscamingue.gouv.qc.ca

Rédaction

Guillaume Beaulé, agent de planification, de programmation et de recherche

Collaboration

Sylvie Bellot, agente de planification, de programmation et de recherche
Virginie Ferreira, agente de planification, de programmation et de recherche
Patrice Voyer, agent de planification, de programmation et de recherche

Conception graphique et mise en page

Mélanie Gauthier, agente administrative

ISBN : 978-2-550-78460-9 (PDF)

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017
Bibliothèque et Archives Canada, 2017

Afin de ne pas alourdir les textes, le masculin inclut le féminin.
Toute reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à condition que la source soit mentionnée.
Ce document est également disponible en médias substitués, sur demande.

© Gouvernement du Québec